



## Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un adjuvant

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant **TREND 90***

de la société **FMC FRANCE**  
enregistrée sous le n° 2021-0071

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 24 janvier 2023,*

*Vu le courrier de l'Anses du 22 novembre 2024 d'intention de retrait d'usage de l'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant TREND 90,*

*Considérant qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,*

*Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n° 1107/2009 ne sont plus remplies,*

L'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	TREND 90
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	FMC FRANCE 11 bis quai Perrache 69002 LYON France
<b>Formulation</b>	Concentré soluble (SL)
Contenant	900 g/L - alcool isodécylique éthoxylé (CAS n° 61827-42-7)
<b>Numéro d'intrant</b>	9400096
<b>Numéro d'AMM</b>	9400096
<b>Fonction</b>	Adjuvant pour bouillie herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 06/02/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Conditions de mise sur le marché

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide	0,1 L/hL	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
<b>Motivation du retrait :</b> L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.					